DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2019/1923 DE LA COMMISSION

du 18 novembre 2019

concernant les normes harmonisées relatives aux installations à câbles élaborées à l'appui du règlement (UE) 2016/424 du Parlement européen et du Conseil

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 17 du règlement (UE) 2016/424 du Parlement européen et du Conseil ([2]), les sous-systèmes et les composants de sécurité destinés aux installations à câbles qui sont conformes à des normes harmonisées ou à des parties de normes harmonisées dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* sont présumés conformes aux exigences essentielles visées à l'annexe II dudit règlement qui sont couvertes par ces normes en tout ou partie.

(2) Par lettre M/300 du 15 février 2000, la Commission a adressé au CEN, au Cenelec et à l'ETSI une demande d'élaboration de normes pour les composants de sécurité des installations destinées à transporter des personnes à l'appui de la directive 2000/9/CE du Parlement européen et du Conseil ([3]). Cette directive a été remplacée par le règlement (UE) 2016/424 sans que les exigences essentielles de sécurité aient été modifiées.

(3) Sur la base de la demande M/300, le CEN a élaboré plusieurs normes harmonisées relatives aux exigences de sécurité applicables aux installations à câbles destinées à transporter des personnes. En particulier, le CEN a élaboré la norme EN 17064:2018 et a révisé les normes EN 1709:2004, EN 12927-1:2004, EN 12927-3:2004, EN 12927-4:2004, EN 12927-5:2004 et EN 12927-8:2004, les remplaçant par les normes EN 1709:2019 et EN 12927:2019.

(4) La Commission et le CEN ont examiné si les normes EN 17064:2018, EN 1709:2019 et EN 12927:2019 élaborées par le CEN sont conformes au mandat M/300.

(5) Les normes EN 17064:2018, EN 1709:2019 et EN 12927:2019 satisfont aux exigences qu'elles visent à couvrir et qui figurent à l'annexe II du règlement (UE) 2016/424. Il y a donc lieu de publier les références de ces normes au *Journal officiel de l'Union européenne*.

(6) La norme EN 1709:2019 remplace la norme EN 1709:2004 et la norme EN 12927:2019 remplace les normes EN 12927-1:2004, EN 12927-3:2004, EN 12927-4:2004, EN 12927-5:2004 et EN 12927-8:2004. Par conséquent, il convient de retirer les références de ces normes du *Journal officiel de l'Union européenne*. Afin de donner aux fabricants suffisamment de temps pour se préparer à l'application des normes EN 1709:2019 et EN 12927:2019, il est nécessaire de différer le retrait des références des normes remplacées.

(7) La conformité à une norme harmonisée confère une présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à compter de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

([1]) JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.
([2]) Règlement (UE) 2016/424 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux installations à câbles et abrogeant la directive 2000/9/CE (JO L 81 du 31.3.2016, p. 1).
([3]) Directive 2000/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 relative aux installations à câbles transportant des personnes (JO L 106 du 3.5.2000, p. 21).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les références des normes harmonisées relatives aux installations à câbles élaborées à l'appui du règlement (UE) 2016/424 et figurant dans l'annexe I de la présente décision sont publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 2

Les références de normes harmonisées relatives aux installations à câbles élaborées à l'appui du règlement (UE) 2016/424 et figurant dans l'annexe II de la présente décision sont retirées du *Journal officiel de l'Union européenne* à compter des dates indiquées dans ladite annexe.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 18 novembre 2019.

Par la Commission
Le president
Jean-Claude JUNCKER

ANNEXE I

N°	Référence de la norme
1.	**EN 17064:2018** Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes — Prévention et lutte contre les incendies *Avertissement*: Les références normatives visées au point 2 de la norme harmonisée **EN 17064:2018** doivent être lues comme suit: EN 1021-1:2014, EN 1021-2:2014, EN 1838:2013, EN 1907:2017, EN 12929-1:2015, EN 13243:2015, EN 13501-1:2007+A1:2009, EN 50172:2004, EN 50272-1:2010, EN 50272-2:2001, EN 60204-1:2006, EN 60695-11-10:2013, EN 61730-1:2007, EN 61730-2:2007, EN ISO 7010:2012, EN ISO 8528-13:2016.
2.	**EN 1709:2019** Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes — Examen probatoire et instructions pour la maintenance et les contrôles en exploitation *Avertissement*: Les références normatives visées au point 2 de la norme harmonisée **EN 1709:2019** doivent être lues comme suit: EN 1907:2017, EN 1908:2015, EN 1909:2017, EN 12397:2017, EN 12408:2004, EN 12927:2019, EN 12929:2015 (toutes les parties), EN 12930:2015, EN 13107:2015, EN 13223:2015, EN 13243:2015, EN 13796:2017 (toutes les parties).
3.	**EN 12927:2019** Prescriptions de sécurité des installations à câbles transportant des personnes — Câbles *Avertissement*: Les références normatives visées au point 2 de la norme harmonisée **EN 12927:2019** doivent être lues comme suit: EN 1559-2:2014, EN 1709:2019, EN 1907:2017, EN 1908:2015, EN 1909:2017, EN 10228-1:2016, EN 12385-2:2002+A1:2008, EN 12385-4:2002+A1:2008, EN 12385-8:2002, EN 12385-9:2002, EN 12397:2017, EN 12408:2004, EN 12929-1:2015, EN 12929-2:2015, EN 12930:2015, EN 13107:2015, EN 13223:2015, EN 13243:2015, EN 13411-2:2001+A1:2008, EN 13411-3:2004+A1:2008, EN 13411-4:2002+A1:2008, EN 13411-5:2003+A1:2008, EN 13411-6:2004 +A1:2008, EN 13411-7:2006+A1:2008, EN 13796-1:2017, EN 13796-2:2017, EN 13796-3:2017, EN ISO 148-1:2016, EN ISO 5579:2013, EN ISO 9554:2019, EN ISO 10547:2009.

ANNEXE II

N°	Référence de la norme	Date du retrait
1.	**EN 1709:2004** Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes — Examen probatoire, maintenance, contrôles en exploitation	30 avril 2021
2.	**EN 12927-1:2004** Prescriptions de sécurité des installations à câbles transportant des personnes — Câbles — Partie 1: Critères de sélection des câbles et de leurs attaches d'extrémité	30 avril 2021
3.	**EN 12927-3:2004** Prescriptions de sécurité des installations de transport à câbles destinées aux personnes — Câbles — Partie 3: Épissurage des câbles tracteurs, porteurs-tracteurs et de remorquage à 6 torons	30 avril 2021
4.	**EN 12927-4:2004** Prescriptions de sécurité des installations à câbles transportant des personnes — Câbles — Partie 4: Attaches d'extrémité	30 avril 2021
5.	**EN 12927-5:2004** Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes — Câbles — Partie 5: Stockage, transport, mise en place et mise en tension	30 avril 2021
6.	**EN 12927-8:2004** Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes — Câbles — Partie 8: Contrôles non-destructifs par contrôle électromagnétique	30 avril 2021